



50 boulevard de La Liberté 44100 Nantes

Tel : 02.51.80.66.80

Fax 02.40.43.49.96

sudposte44@orange.fr

Déclaration préalable SUD PTT Plénière PIC Nantes du 21 juin 2012

Monsieur le directeur,

Nous tenons tout d'abord à déplorer la communication que vous avez fait aux agents de la pic qui ne correspond pas du tout à du dialogue social mais plutôt à du chantage.

Dans votre communication vous indiquez que « sans négociation les régimes de travaux seront pire ! ».

Qui a dit, Monsieur le directeur, que nous ne voulons pas négocier ?

- + Devons nous vous rappeler que nous avons négocié l'accord PIC et que nous l'avons signé ?
- + Devons nous vous rappeler que cet accord est valide jusqu'au 31 décembre 2012 ?
- + Devons-nous vous rappeler qu'à l'issue de cet accord, il est, de part la loi (code du travail), obligatoire de négocier avec les organisations syndicales de manière loyale ?
- + Pensez-vous qu'une négociation dans l'urgence sur fond de menace soit loyale alors que les vacances scolaires arrivent ?

Sachez que les communications de la direction (qui démontre clairement le coté déloyal) sont gardées précieusement et que nous les gardons à disposition de l'inspection du travail

et de la justice si besoin pour faire valoir le droit légitime des agents à une « négociation loyale ».

Nous osons espérer qu'un directeur d'un établissement public, ne se permettrait pas de contourner le code du travail. Cela est-il votre intention comme le laisse entendre les documents affichés dans la PIC ?

Nous osons espérer que le « grand dialogue social est sincère » et qu'à l'issue de la commission Kaspar, nous déboucherons sur des solutions qui permettent que les réorganisations soient négociées dans le calme, dans le respect des agents et des organisations syndicales.

Nous osons espérer que la question des agents du Belem sera réglée rapidement et que les 4 agents en suspend seront intégrés rapidement. En effet, les démarches de la direction de la Poste pour améliorer la gestion sociale des réorganisations et éviter les inquiétudes ne sauraient être bafouées en Loire Atlantique.

Si nous sommes présents malgré tout à cette plénière, c'est pour vous faire une proposition de négociation loyale.

Notre organisation syndicale est prête à aborder un cycle de négociations à l'issue de l'accord PIC.

Nous vous demandons de prendre le temps, d'utiliser les quelques mois qui restent pour bien étudier nos propositions afin d'avancer sur des solutions négociées.

- ✚ Nous vous proposons dans un premier temps d'établir un calendrier de négociations qui ne saurait débiter avant le compte-rendu de la commission Kaspar (septembre) et son analyse par les fédérations syndicales.

Nous vous proposons :

- ✚ De travailler sur l'emploi dans la Pic. En effet, les problèmes de TMS, d'Arrêts de maladie, de séquençements d'activité, de nombre d'emplois sur les machines de tri ne trouveront pas de solutions sans emplois supplémentaires. C'est pour nous un préalable pour avancer.
- ✚ De travailler sur les régimes de nuit en incluant dans la réflexion préalable aux négociations l'idée d'avancer sur la durée de vacation entre 8h15 et 10h00 afin de diminuer le nombre de vacations tout en maintenant les horaires de prise de service actuels.
- ✚ De garantir les repos de cycles dans tous les ilots y compris en PPDC 2 ou votre projet impactait fortement les repos de cycle.
- ✚ De travailler sur l'octroi en jour 3 d'un repos de cycle supplémentaire en 9ème semaine en commençant tous les jours à 13h40.
- ✚ De travailler sur les affaires de compensations des fériés et veilles de fériés qui génèrent incompréhension depuis des années.

- ✚ Nous vous proposons d'engager la discussion sur le paiement des heures de nuit (les 2 euros) à tous les agents de nuit qui n'en ont pas bénéficié.

Il y a bien d'autres revendications nationales et locales sur lesquelles nous sommes prêts à discuter si, nous l'espérons, vous engagez ces futures négociations.

Nous attendons une réponse positive de votre part et nous souhaitons profiter de cette plénière pour engager la discussion sur le calendrier et les perspectives.

Dans le cas contraire, nous serions obligés de quitter cette audience !

Section Sud PIC de Nantes.
Le 21 juin 2012.